



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 11/06/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarches administratives

La nouvelle carte d'identité arrive en Creuse à partir du 14 juin 2021

En Creuse et dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, la nouvelle carte nationale d'identité (CNI) sera délivrée à partir du 14 juin 2021 pour les dossiers déposés à compter de cette date. Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain.

Cette nouvelle carte d'identité plus sécurisée, plus pratique, voit son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

L'usage principal de la carte nationale d'identité demeure inchangé : ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité. Il peut également servir à son titulaire de titre de voyage, certains États (UE principalement) l'acceptant au même titre que le passeport.

Une nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique, au design modernisé

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

Les conditions de renouvellement et de délivrance

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. **La validité de ce nouveau titre est de 10 ans.**

IMPORTANT : Si votre carte d'identité actuelle n'est pas arrivée à expiration, il n'est pas nécessaire de la changer d'ici le 2 août prochain, elle reste valable jusqu'à la fin de sa date de validité.

L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI n'est en aucun cas modifiée. L'usager doit se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. **En Creuse, il y a 12 sites** (Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret, La Courtine et La Souterraine) répartis sur l'ensemble du département. Cependant, le dossier peut-être déposé dans n'importe quelle autre mairie du territoire national disposant de cet outil, quel que soit son lieu de domicile. Il est recommandé de faire une pré-demande en ligne afin de gagner du temps lors du rendez-vous en mairie.

Plus d'infos : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse



Dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur et protégeant la photographie du titulaire de la carte (DOVID)

FACE AVANT DE LA CARTE



Fond sécurisé qui se poursuit dans le bord transparent



CEV
(Cachet électronique visible)

FACE ARRIÈRE DE LA CARTE



MLI - Multiple Laser Image
Image changeante sur la photo et la date d'expiration



Puce gravée de la Marianne et de trois RF